

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation David Raedler et consorts au nom Les Vert.e.s vaudois.e.s – Des circuits-courts à souffle court, voire à bout de souffle ? (23_INT_14)

Rappel de l'intervention parlementaire

Depuis quelques mois, plusieurs épiceries et magasins spécialisés dans les circuits-courts – mettant en lien direct ou semi-direct les producteurs et productrices avec les consommatrices et consommateurs – ont annoncé des difficultés, certains ayant même dû fermer. Le dernier exemple en date concerne un acteur important du domaine : les magasins Terre Vaudoise créés par l'association Prométerre, qui ont annoncé leur fermeture pour le 28 février prochain [1]. Une tendance similaire apparaît également se dessiner pour la vente directe dans les fermes et exploitations, dont plusieurs annoncent une baisse de fréquentation relativement inquiétante. Et alors que d'autres exploitations continuent leurs activités et bénéficient d'une clientèle fidèle [2], l'impact de ces difficultés et fermetures sur tout ce qui compose l'économie locale (agriculture vaudoise, petites exploitations, artisanes et artisans, etc.) est indéniable, a fortiori dans la mesure où nombre de ces producteurs locaux et productrices locales n'ont pas augmenté leurs prix dans le contexte inflationniste actuel. Les impacts sociaux que de telles fermetures et difficultés peuvent avoir, notamment en termes de licenciements et de réduction du nombre de places d'apprentissage, est également important.

En novembre 2022, le Conseil d'Etat a annoncé la création et la mise en ligne d'un site Internet spécialisé dans les vins vaudois (www.vaudvins.ch), visant à augmenter à la fois la visibilité et les ventes des vins vaudois. Une mesure présentée comme utile pour relancer la viticulture. Et qui pourrait, potentiellement, inspirer des mesures similaires axées sur d'autres pans de l'agriculture ou de la production locale, permettant de donner une visibilité accrue aux produits locaux. Ceci en parallèle à la stratégie du Canton pour sa propre consommation dans les administrations et entités publiques [3].

A la lumière de ce qui précède, les signataires de la présente interpellation ont l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le Conseil d'Etat constate-t-il un recul dans la demande de produits agricoles et alimentaires locaux depuis l'année dernière en comparaison avec les années précédentes ?*
- 2. Le Conseil d'Etat constate-t-il un recul de l'offre et des débouchés en matière de vente directe et semi-directe pour les produits agricoles et alimentaires locaux depuis l'année dernière en comparaison avec les années précédentes ?*
- 3. Quels impacts cette évolution peut-elle avoir selon le Conseil d'Etat sur la bonne santé et le maintien de l'agriculture et des exploitations locales ?*
- 4. Le Conseil d'Etat prévoit-il des mesures permettant de mettre en valeur les produits de, et issue de, l'agriculture locale, par exemple dans la même ligne de ce qui a été fait pour les vins vaudois avec la plateforme www.vaudvins.ch ?*

[1] <https://www.rts.ch/info/suisse/13732611-tres-populaire-pendant-la-pandemie-la-vente-directe-auconsommateur-ne-seduit-plus.html>.

[2] <https://www.24heures.ch/le-terroir-nest-pas-en-crise-meme-si-terre-vaudoise-a-ferme-972139648089>.

[3] A ce sujet, voir notamment la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nathalie Jaccard « Plus c'est court, plus c'est sain... » (19_INT_375).

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Il est indéniable que la vente directe ou semi-directe de produits agricoles a subi d'importantes fluctuations ces trente à quarante derniers mois. La situation « avant covid » faisait état d'une offre peu importante et complémentaire à l'offre des grandes surfaces. Durant la « phase covid », en particulier lors du semi-confinement, une grande partie des consommateurs.trices se sont tourné.e.s vers les offres de vente directe, soit par souci de fréquenter le moins possible des lieux publics, soit parce qu'ils disposaient de plus de temps pour effectuer des achats tout en profitant de se trouver à l'extérieur, en campagne, plutôt que dans des lieux fermés.

Malheureusement pour les producteurs proposant de la vente directe ou semi-directe, il semblerait que le retour à une situation « pré-covid » se soit traduit par un désintérêt des consommateurs pour les offres de vente directe ou semi-directe.

Toutefois, la situation actuelle ne signifie pas forcément que les consommateurs.trices ne sont pas attentifs.ves à la provenance des produits ou à leur saisonnalité. Différents autres facteurs peuvent aussi expliquer l'attrait moindre pour les structures de vente directe ou semi-directe, parmi lesquels on peut citer le manque de temps, le retour à une vie sociale et, par conséquent, moins de repas au domicile ou une offre étendue de distribution de produits locaux via des canaux de distribution « traditionnels ».

Réponse aux questions

1. Le Conseil d'Etat constate-t-il un recul dans la demande de produits agricoles et alimentaires locaux depuis l'année dernière en comparaison avec les années précédentes ?

Bien qu'aucune donnée statistique ne nous ait été fournie par les acteurs contactés, de manière générale, il est effectivement constaté un recul de la demande de produits agricoles et alimentaires locaux dans les créneaux de vente directe et semi-directe, y compris sur certaines plateformes internet. Ainsi, la plateforme « magic tomato » (<https://lausanne.magictomato.ch/fr/>), spécialisée dans la vente de produits locaux, confirme aussi une tendance à la baisse de la demande, laquelle a été contrée par une augmentation du bassin de consommateurs.trices via la reprise de la plateforme « la vache qui livre ». Ceci a permis de maintenir le volume des ventes sans augmenter le nombre de producteurs.trices partenaires.

Il apparaît donc que le recul perçu dans des structures de vente directe traditionnelles n'est pas compensé par un changement d'habitude des consommateurs vers des plateformes internet. Le constat de recul perçu dans la vente directe ou semi-directe doit toutefois être nuancé par la bonne santé de certaines épiceries spécialisées dans la vente semi-directe comme relaté dans l'article du 24 heures cité dans le texte ci-dessus [2].

De plus, la bonne tenue cette dernière année de la marque VAUD+ et de son label « Produits certifiés d'ici » qui regroupe quelque 160 producteurs.trices vaudois.es et plus de 1600 produits montre que les consommateurs.trices ne se désintéressent pas des produits locaux.

Une diminution des achats à la ferme ou des emplettes en direct auprès des producteurs.trices semble être effective. Toutefois, cela ne signifie pas encore que la demande en produits agricoles ou alimentaires locaux diminue globalement. Il semblerait plutôt que les meilleures marges que peuvent retirer les producteurs.trices primaires grâce aux circuits courts leur échappent lorsque ces mêmes produits locaux sont achetés via des intermédiaires comme les grossistes pour la restauration collective ou la grande distribution pour les consommateurs.trices.

2. Le Conseil d'Etat constate-t-il un recul de l'offre et des débouchés en matière de vente directe et semi-directe pour les produits agricoles et alimentaires locaux depuis l'année dernière en comparaison avec les années précédentes ?

Un recul de la demande de produits agro-alimentaires en circuits courts est ressenti par divers acteurs impliqués en vente directe et semi-directe, que ce soit via les canaux traditionnels ou digitaux durant cette dernière année.

Ce recul de la demande n'est, à priori, pas dû à une diminution de l'offre qui en serait la cause. Au contraire, cette dernière est plutôt une conséquence du manque de demande où l'on voit certain.e.s producteurs.trices renoncer à proposer de tels créneaux, faute d'intérêt suffisant des consommateurs.trices, notamment en termes de ratio entre les quantités achetées et les ressources à mettre en œuvre pour les commercialiser en vente directe.

3. Quels impacts cette évolution peut-elle avoir selon le Conseil d'Etat sur la bonne santé et le maintien de l'agriculture et des exploitations locales ?

Considérant que le consommateur n'a pas l'air de se désintéresser des produits locaux mais plutôt de l'acte d'achat en vente directe, une diminution des aliments commercialisés en circuits courts a surtout un impact sur la part du franc du/de la consommateur.trice qui revient au/à la producteur.trice. Par conséquent, c'est le revenu effectif que l'agriculteur.trice peut espérer tirer de la vente de ses produits, compte tenu des marges des intermédiaires, qui est affecté.

Finalement, cette évolution a beaucoup moins d'impact sur les parts de marché globales des produits locaux du pays que n'en a une protection douanière efficace qui a pour fonction de remettre à jeu égal la compétitivité de notre agriculture vis-à-vis des produits importés.

4. Le Conseil d'Etat prévoit-il des mesures permettant de mettre en valeur les produits de, et issue de, l'agriculture locale, par exemple dans la même ligne de ce qui a été fait pour les vins vaudois avec la plateforme www.vaudvins.ch ?

Le Conseil d'Etat est déjà actif dans la mise en valeur des produits du terroir et issus de l'agriculture locale, notamment via la marque VAUD+ et son label « Produits certifiés d'ici » dont il est le propriétaire et dont il a confié la gestion à l'association Vaud Promotion, ou par la politique de restauration collective supervisée par le bureau de la durabilité.

Comme répondu au point 2, les producteurs.trices n'ont pas réduit l'offre, ils/elles ont été tenu.e.s d'adapter cette dernière à une demande en décroissance pour les circuits de vente directe. Par conséquent, les produits de l'agriculture locale ne souffrent pas d'une perte de mise en valeur, mais principalement d'un changement comportemental des consommateurs.trices dans leurs habitudes de consommation.

S'agissant de la mise en place d'une possible plateforme internet dédiée aux produits issus de l'agriculture locale, outre le fait que l'idée d'une plateforme comme pour les vins ne semble pas spécialement bien adaptée aux défis logistiques et sanitaires que pose la livraison et le stockage des marchandises périssables concernées, il a été montré, dans la réponse à la question 1, que les plateformes internet existantes spécialisées dans la vente de produits agricoles locaux font aussi face à une tendance générale décroissante de commandes. Par conséquent, l'instauration d'une nouvelle structure en concurrence à ce qui existe ne serait aucunement une garantie de changement de comportement des consommateurs.trices et pourrait nuire à certain.e.s acteurs.trices actuellement actifs.ves.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 juin 2023.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

A. Buffat